



BUREAU SYNDICAL

Mercredi 3 juillet 2024

Procès-verbal

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 24 juin 2024, une nouvelle convocation a été établie en vertu de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Bureau Syndical, réuni le 3 juillet 2024 à 18h00, délibère donc valablement sans conditions de quorum.

Le Bureau Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Centre-Cher (PETR) s'est donc réuni le mercredi 3 juillet 2024 à 18h00, sur convocation préalable de Monsieur Alain MAZÉ, Président, adressée et affichée le 26 juin 2024. La séance est présidée par Monsieur Alain MAZÉ.

Étaient présents :

M. Alain MAZÉ	Président,
Mme Irène FÉLIX	3 ^e Vice-Présidente,
M. Bernard BAUCHER	4 ^e Vice-Président,
Mme Sophie GOGUÉ	5 ^e Vice-Présidente,
M. Jacques PESKINE	7 ^e Vice-Président,
M. Franck BRETEAU	8 ^e Vice-Président,
Mme Jill GAUCHER	2 ^e Membre du Bureau,
M. Fabrice CHOLLET	3 ^e Membre du Bureau,
Mme Monique LEPRAT	6 ^e Membre du Bureau,
M. Pierre GROSJEAN	7 ^e Membre du Bureau,
M. Gilles GONTHIER	8 ^e Membre du Bureau,

Étaient excusés :

M. François DUMON	1 ^{er} Vice-Président,
M. Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE	2 ^e Vice-Président,
M. Fabrice CHABANCE	6 ^e Vice-Président,
M. Yann GALUT	1 ^{er} Membre du Bureau,
M. Hugo LEFELLE	4 ^e Membre du Bureau,
M. Richard BOUDET	5 ^e Membre du Bureau,

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h00 et procède à la lecture de l'ordre du jour.

Monsieur Franck BRETEAU est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Bureau Syndical délibératif du 22 mai 2024

Monsieur le Président soumet le procès-verbal de la séance du Bureau Syndical du 22 mai 2024.

Les Membres du Bureau Syndical approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

1. Avis sur Présentation de projets au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2018-2024 « PETR CENTRE-CHER »

Rapporteur : M. Alain MAZÉ

Monsieur le Président précise que ce sont les derniers projets du CRST en cours.

Suspension de la séance.

Les services présentent les projets à étudier et les subventions sollicitées.

Reprise de la séance.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- **de voter favorablement pour l'attribution :**
 - d'une subvention de 17 700 € par la Région Centre-Val de Loire, pour l'installation d'une activité de poules pondeuse à Lury-sur-Arnon, au titre du CRST 2018-2024 et du cadre de référence 5 : Diversification agricole et développement des circuits alimentaires de proximité ;
 - d'une subvention de 20 000 € par la Région Centre-Val de Loire pour la réhabilitation de 10 logements - Résidence Clos de la pointe - Les Aix d'Angillon par France Loire , au titre du CRST 2018-2024 et du cadre de référence 27 : Rénovation thermique du parc public social ;
 - d'une subvention de 30 400 € par la Région Centre-Val de Loire, pour Aménagement d'espaces localisés aux abords de l'église à Farges-en-Septaine, au titre du CRST 2018-2024 et du cadre de référence 23 : Aménagement d'espaces publics ;
 - d'une subvention de 71 300 € par la Région Centre-Val de Loire, pour l'Aménagement paysager de la place de la gare à Massay, au titre du CRST 2018-2024 et du cadre de référence 23 : Aménagement d'espaces publics ;
 - d'une subvention de 16 800 € par la Région Centre-Val de Loire pour Rénovation d'une passerelle sur l'Airain à Savigny-en-Septaine par le SIAB3A (Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement des Bassins de l'Auron, de l'Airain et de leurs Affluents), au titre du CRST 2018-2024 et du cadre de référence 31 : Trame Verte et Bleue – études et aménagements;
 - d'une subvention de 109 400 € par la Région Centre-Val de Loire, pour la rénovation thermique de la salle communale d'Azy au titre du CRST 2018-2024 et du cadre de référence 35 : Plan isolation régional des bâtiments publics et associatifs ;
 - d'une subvention de 85 000 € par la Région Centre-Val de Loire, pour la rénovation thermique de la rénovation de la cantine de Saint-Éloy-de-Gy, au titre du CRST 2018-2024 et du cadre de référence 35 « Plan isolation régional des bâtiments publics et associatifs » ;
 - d'une subvention de 8 788,40 € par la Région Centre-Val de Loire, pour le projet du collectif ESS 18 'Facilitation de l'accès à l'emploi et à la formation des mères isolées par l'accès à l'accueil du jeune enfant', au titre du CRST 2018-2024 et du dispositif AVOS ID ! ;
 - d'une subvention de 66 000 € par la Région Centre-Val de Loire, pour le projet du CRIJ Centre Val de Loire portant sur la création d'une coopérative jeunes/emplois saisonniers à Vierzon, au titre du CRST 2018-2024 et du dispositif AVOS ID ! ;
 - d'une subvention de 60 000 € par la Région Centre-Val de Loire, pour le projet C2S Services pour le recrutement de deux animateurs de dispositif/expérimentation à Saint-Hilaire-de-Court, au titre du CRST 2018-2024 et du dispositif AVOS ID ! ;
 - d'une subvention de 50 000 € par la Région Centre-Val de Loire, pour le projet de l'Udaf du Cher pour le déploiement de la Maison des Familles et de la Parentalité dans les territoires départementaux, au titre du CRST 2018-2024 et du dispositif AVOS ID ! ;
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2. Demande de Financement – « séminaire des entreprises Ambition RH »

Rapporteur : M. Alain MAZÉ

Monsieur le Président explique que cette délibération concerne une demande de financement pour l'organisation du séminaire Ambition RH.

Suspension de la séance.

Les services expliquent que la première édition en 2023 a permis de réunir près de 180 personnes autour d'une conférence et de plusieurs ateliers pratiques, avec 100% des répondants (environ 60) qui ont exprimé leur volonté de participer à une seconde édition.

Reprise de la séance.

Aucune remarque n'étant émise, le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à procéder à toutes nouvelles demandes de subventions pour l'organisation du forum Ambition RH ;
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 18h05.

Le secrétaire de séance,


Franck BRETEAU

Le Président,


Alain MAZÉ

